

L'OISANS : UN TERRITOIRE A VIVRE ET A EXPERIMENTER

Projet d'Aménagement
Stratégique

Réunion Publique

27 juin 2023



Les étapes de la procédure et le cadre réglementaire

QU'EST-CE QU'UN SCoT ?



→ En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).



1

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
- Concours à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

3

Les Annexes :

- Dressent le portrait du territoire
- Comprennent l'évaluation environnementale
- Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
- Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO



LES ETAPES DE LA PROCEDURE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU SCOT
Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation

Notification au Préfet –
transmission du porter à
connaissance (PAC)

Notification aux
personnes publiques
associées

ÉLABORATION DU DOSSIER DE SCOT

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC (QUI EST EN ANNEXE DU SCOT ET NON UNE PIÈCE SPÉCIFIQUE)

1 - ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

2 - ÉLABORATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

3 - ÉLABORATION DES ANNEXES

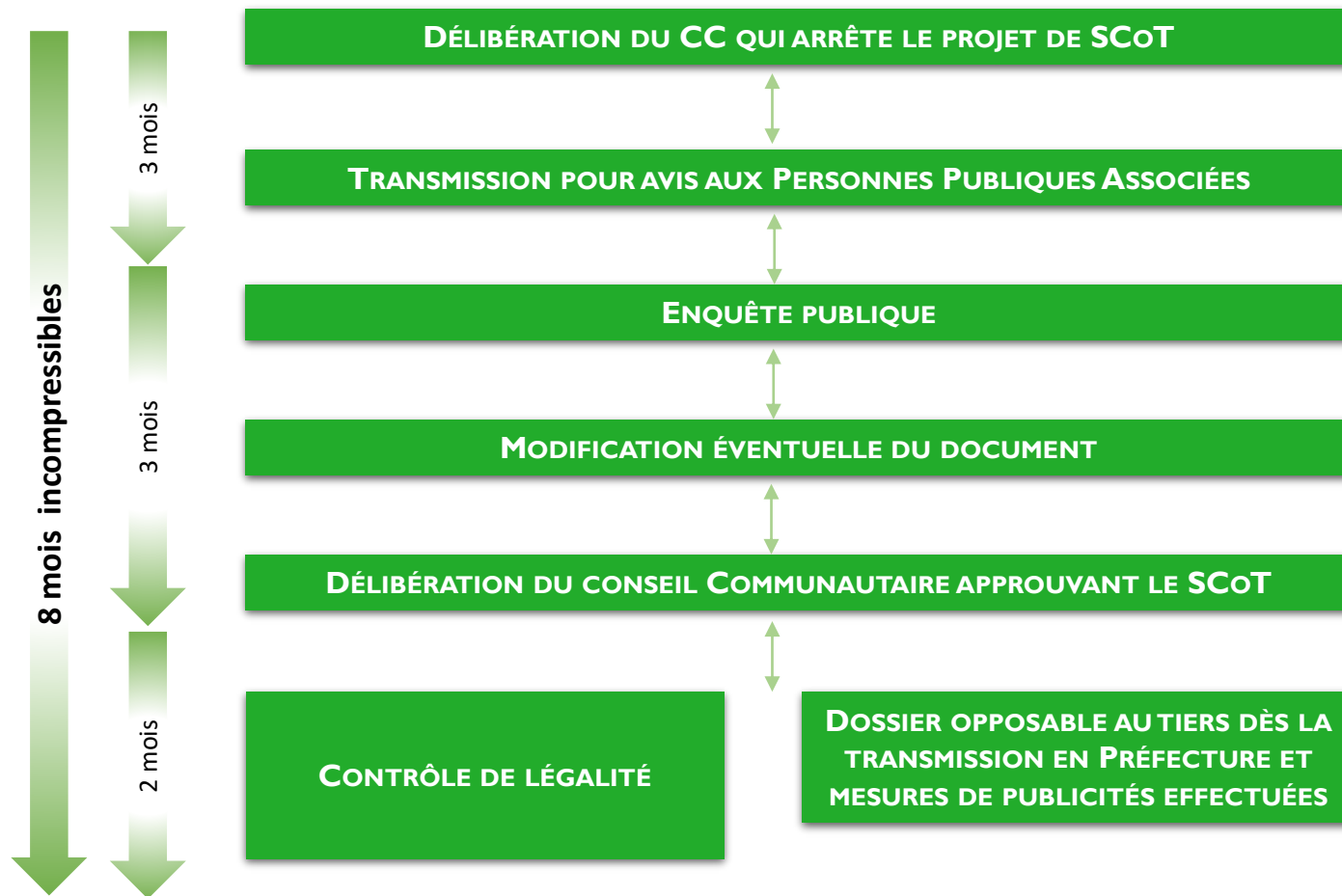
MODALITES DE CONCERTATION

3 réunions
publiques
6 ateliers
thématiques
Exposition
évolutive
Articles
Registre

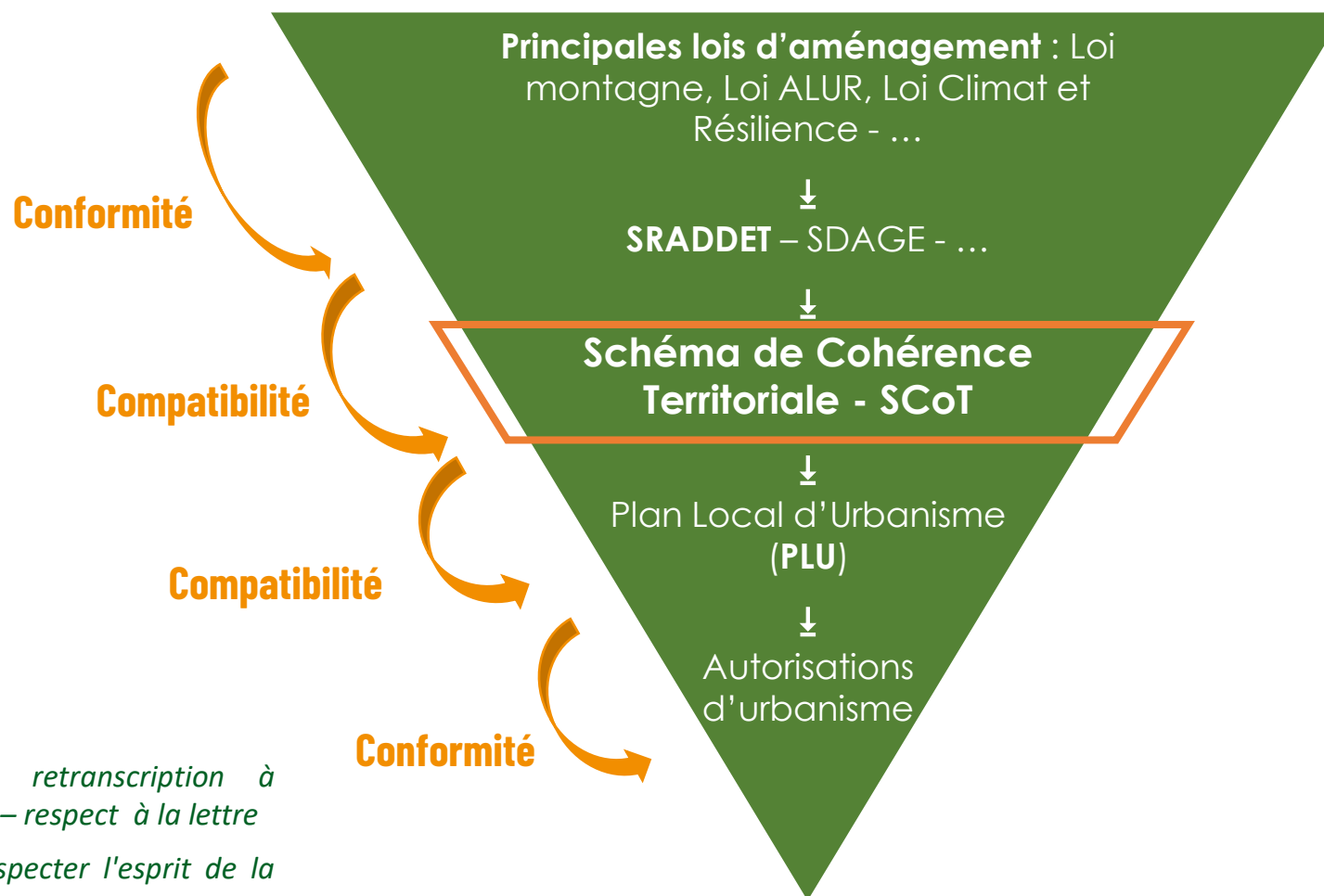
Concertation
avec les
personnes
publiques
associées (x6)



LES ETAPES DE LA PROCEDURE



LE CADRE REGLEMENTAIRE



→ *Conformité* : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre

→ *Compatibilité* : respecter l'esprit de la règle



LES DEFIS DU TERRITOIRE

- ⇒ Le maintien de sa population face à un risque de dévitalisation liée à son vieillissement mais aussi aux difficultés de plus en plus grandes pour trouver un logement ;
- ⇒ Une accessibilité limitée et dépendante de la voiture ;
- ⇒ Un territoire polarisé soumis à une forte saisonnalité ;
- ⇒ Le tourisme comme moteur d'une économie de plus en plus diversifiée ;
- ⇒ Une agriculture en difficulté ;
- ⇒ Un potentiel sylvicole peu exploité ;
- ⇒ Un paysage reconnu, un patrimoine méconnu, une histoire mal transmise à la population ;
- ⇒ Un territoire doté d'une biodiversité exceptionnelle ;
- ⇒ L'Oisans face au défi de la transition climatique et énergétique ;
- ⇒ Des ressources naturelles à consolider, des déchets à traiter.

Projet d'Aménagement Stratégique

- Réunion PPA le 27 juin 2023
- Réunion publique 27 juin 2023
- Débat en juillet 2023





Le Projet d'Aménagement Stratégique

LE RÔLE DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE



Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) exprime les **objectifs d'aménagement et de développement du territoire à 20 ans** sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Ainsi, il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

A ce titre, il doit favoriser :

- ⇒ Un **équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,**
- ⇒ Une **gestion économe de l'espace** limitant l'artificialisation des sols,
- ⇒ Les **transitions écologique, énergétique et climatique,**
- ⇒ Une **offre d'habitat, de services et de mobilités** adaptés aux nouveaux modes de vie,
- ⇒ Une **agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,**
- ⇒ La **qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.**

Projet d'Aménagement Stratégique

- Elaboration de octobre 2022 à juin 2023
- Débat le 27 juillet 2023



LE RÔLE DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE



**AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE
DE VIE DE QUALITÉ**

**AXE 2 : UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ GARANT D'UNE
POPULATION À L'ANNÉE**

**AXE 3 : UNE ÉCONOMIE CONFORTÉE S'APPUYANT
SUR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DURABLE**

Projet d'Aménagement Stratégique

- Elaboration de octobre 2022 à juin 2023
- Débat le 27 juillet 2023



AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Orientation 1 : Réduire les consommations énergétiques et tendre vers un territoire neutre au niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre

- Objectif 1 : Diminuer les consommations énergétiques des logements et des bâtiments
- Objectif 2 : Limiter la fréquentation automobile du territoire en proposant des mobilités décarbonées
- Objectif 3 : Diminuer les consommations énergétiques des activités économiques et des collectivités

Des actions concrètes :

3 nouveaux ascenseurs valléens (dont 2 UTNs) + voie verte



AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Orientation 1 : Réduire les consommations énergétiques et tendre vers un territoire neutre au niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre

- Objectif 1 : Diminuer les consommations énergétiques des logements et des bâtiments
- Objectif 2 : Limiter la fréquentation automobile du territoire en proposant des mobilités décarbonées
- Objectif 3 : Diminuer les consommations énergétiques des activités économiques et des collectivités

Orientation 2 : Développer la production d'énergie pour devenir un territoire à énergie positive

- Objectif 1 : Construire la filière bois énergie
- Objectif 2 : Multiplier l'usage du solaire photovoltaïque sur les constructions
- Objectif 3 : Poursuivre le développement de l'énergie hydraulique

Des actions concrètes :

3 nouveaux ascenseurs valléens (dont 2 UTNs) + voie verte

Réflexion sur une SEM énergie pour le développement des EnR

AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ



Orientation n°3 : Préserver les ressources naturelles

- Objectif 1 : Protéger et partager la ressource en eau dans une logique amont / aval
- Objectif 2 : Assurer un traitement de qualité des eaux usées et leur réutilisation
- Objectif 3 : Gérer les eaux pluviales en travaillant sur une approche plus perméable
- Objectif 4 : Limiter l'artificialisation des sols en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Objectif 6 : Suivre et améliorer la qualité de l'air sur le territoire

Des actions concrètes :

3 nouveaux ascenseurs valléens (dont 2 UTNs) + voie verte

Réflexion sur une SEM énergie pour le développement des EnR

Protection de la ressource en eau dans les DUL

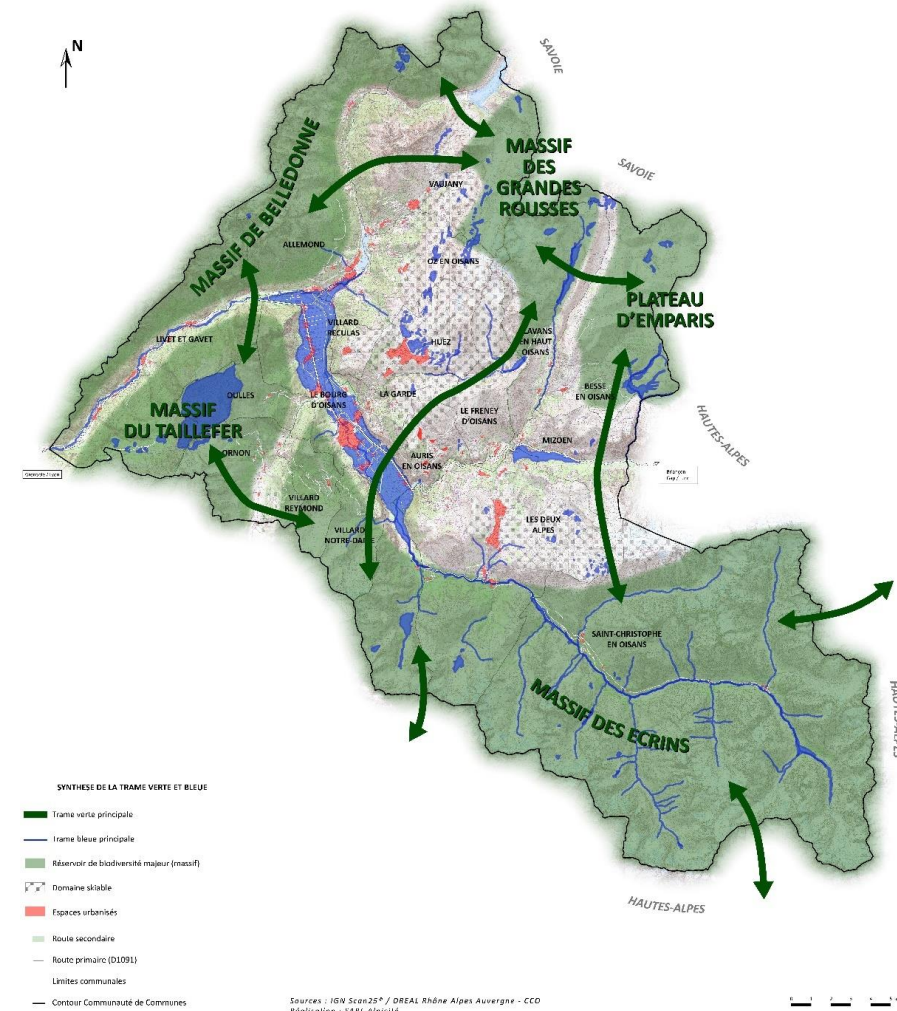
Trajectoire ZAN à -53% en 2031 (22ha) conformément au SRADDET AURA puis 12ha jusqu'en 2044

AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Orientation n°4 : Protéger la biodiversité et faire connaître les protections existantes

- Objectif 1 : Conforter la protection des espaces naturels à forts enjeux écologiques
- Objectif 2 : Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, supports de biodiversité
- Objectif 3 : Préserver la trame verte et bleue, les habitats et les espèces
- Objectif 4 : Poursuivre la sensibilisation

Schéma de cohérence territoriale de l'Oisans - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
Trame Verte et Bleue



AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Orientation n°5 : Assurer une autonomie dans l'utilisation des matériaux, favoriser l'économie circulaire et la limitation des déchets

- Objectif 1 : Consolider la filière extractive
- Objectif 2 : Réduire la production de déchets
- Objectif 3 : Recycler les déchets (végétaux, inertes...) et compléter la filière de stockage
- Objectif 4 : consolider la filière bois énergie par une filière bois productive et manufacturière

Orientation n°6 : Développer la résilience du territoire en lien avec sa vulnérabilité aux risques naturels, technologiques et climatiques

- Objectif 1 : Protéger les populations des risques naturels et technologiques
- Objectif 2 : Améliorer la résilience face aux risques naturels et climatiques
- Objectif 3 : Travailler sur la durabilité, la polyvalence et la réversibilité des projets

Des actions concrètes :

3 nouveaux ascenseurs valléens (dont 2 UTNs) + voie verte

Réflexion sur une SEM énergie pour le développement des EnR

Protection de la ressource en eau dans les DUL

Trajectoire ZAN à -53% en 2031 (22ha) conformément au SRADDET AURA puis 12ha jusqu'en 2044

Maintien d'une filière extractive et développement d'une végétation, ISDI...

AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ



Orientation n°7 : Assurer un développement équilibré respectueux du paysage et du patrimoine

- Objectif 1 : Inscrire les projets dans le respect du paysage communautaire
- Objectif 2 : Protéger et mettre en valeur les patrimoines
- Objectif 3 : Transmettre l'histoire de l'Oisans aux générations futures

Des actions concrètes :

3 nouveaux ascenseurs valléens (dont 2 UTNs) + voie verte

Réflexion sur une SEM énergie pour le développement des EnR

Protection de la ressource en eau dans une logique de solidarité amont / Aval

Trajectoire ZAN à -53% en 2031 (22ha) conformément au SRADDET AURA puis 12ha jusqu'en 2044

Maintien d'une filière extractive et développement d'une végéterie, ISDI...

Identification et protection des éléments patrimoniaux remarquables

AXE 2 : UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ GARANT D'UNE POPULATION À L'ANNÉE

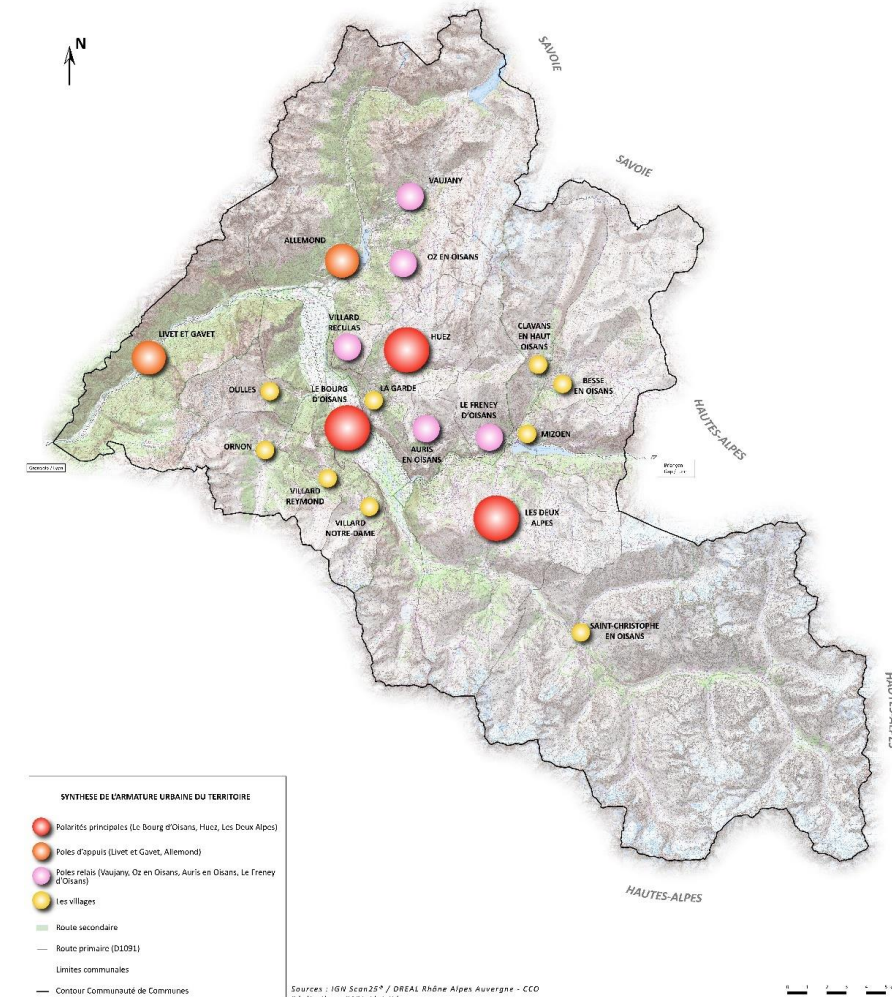


Schéma de cohérence territoriale de l'Oisans - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Armature Urbaine

Orientation n°1 : Consolider l'armature urbaine du territoire

- Objectif 1 : Poursuivre le développement des 3 principales polarités (Le Bourg d'Oisans, Les Deux Alpes, Huez)
- Objectif 2 : Conforter les pôles d'appuis (Allemond, Livet et Gavet)
- Objectif 3 : Soutenir la croissance des pôles relais (Vaujany, Auris, Oz, Freney d'Oisans, Villard-Reculas)
- Objectif 4 : Maintenir une vie dans les villages



AXE 2 : UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ GARANT D'UNE POPULATION À L'ANNÉE



Orientation n°2 : S'installer en Oisans

- Objectif 1 : Favoriser l'accès à une activité économique à l'année en travaillant sur les complémentarités des activités et l'insertion par l'activité économique
- Objectif 2 : Proposer une offre en logement adaptée aux besoins du territoire
- Objectif 3 : Proposer une offre de formation adaptée à l'économie du territoire

Orientation n°3 : S'appuyer sur l'équilibre du territoire pour proposer une vie à l'année

- Objectif 1 : Compléter l'offre en équipement public à l'année
- Objectif 2 : Conforter l'offre de services publics et le lien social
- Objectif 3 : Conforter l'offre commerciale et de services

Des actions concrètes :

Une armature urbaine qui s'appuie sur les spécificités du territoire avec des dynamiques de croissance différenciées

+ 1400 logements dont 50% seront garantis en logements permanents ;

Consolider l'offre commerciale (réflexion autour d'un nouveau supermarché en vallée)

AXE 2 : UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ GARANT D'UNE POPULATION À L'ANNÉE



Orientation n°4 : Rendre accessible le territoire et mettre en réseau les différentes polarités pour travailler leur complémentarité

- Objectif 1 : La mobilité solidaire au service des habitants les plus isolés : Améliorer la desserte des villages perchés
- Objectif 2 : Finaliser la voie verte et permettre les connexions vers la métropole grenobloise, la Savoie et le Briançonnais

Des actions concrètes :

Une armature urbaine qui s'appuie sur les spécificités du territoire avec des dynamiques de croissance différenciées

+ 1400 logements dont 50% seront garantis en logements permanents ;

Consolider l'offre commerciale (réflexion autour d'un nouveau supermarché en vallée)

Démarche partenariale initiée avec la métropole grenobloise pour l'accès au territoire

AXE 3 : UNE ÉCONOMIE CONFORTÉE S'APPUYANT SUR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DURABLE



Orientation n°1 : Développer et structurer l'offre d'accueil pour les activités économiques et agricoles existantes et à venir

- Objectif 1 : Agir sur la consommation foncière économique, agricole et sylvicole afin de soutenir les activités de diversification
- Objectif 2 : Mettre en place une stratégie d'implantation d'entreprises et de nouvelles activités économiques, agricoles et sylvicoles
- Objectif 3 : Créer une nouvelle économie en Oisans capitalisant sur la proximité avec la métropole Grenobloise et le Briançonnais

Orientation n°2 : Renforcer les dimensions durables et inclusives du modèle de développement économique, agricole et sylvicole du territoire

- Objectif 1 : Favoriser une dynamique de valorisation des activités du territoire et ressources naturelles locales
- Objectif 2 : Accompagner les entreprises et exploitants agricoles du territoire dans leur transition vers des modèles durables et soutenir l'économie sociale et solidaire

Des actions concrètes :

S'appuyer sur l'attractivité de la métropole grenobloise pour développer une économie industrielle et tertiaire (notamment Livet et Gavet)

**AXE 3 : UNE ÉCONOMIE
ENDOGENE CONFORTÉE
S'APPUYANT SUR UNE ÉCONOMIE
TOURISTIQUE DURABLE**



**Orientation n°3 : Développer une diversification
touristique « scénarisée » tout en confortant les offres
touristiques phares**

- Objectif 1 : L'Oisans, un territoire durable d'excellence sports et loisirs de montagne et de haute montagne
- Objectif 2 : Territoire durable d'excellence vélo "Camp de base mondial du vélo de montagne"
- Objectif 3 : Promouvoir les spécificités des patrimoines naturels, historiques, industriels, culturels et vivants
- Objectif 4 : Développer des activités complémentaires de diversification
- Objectif 5 : Conforter l'excellence glisse des stations de montagne
- Objectif n°6 : Améliorer la qualité de l'accueil « Oisans »

Des actions concrètes :

S'appuyer sur l'attractivité de la métropole grenobloise pour développer une économie industrielle et tertiaire (notamment Livet et Gavet)

Le col d'Ornon opère une transition face au défi climatique (UTNs)

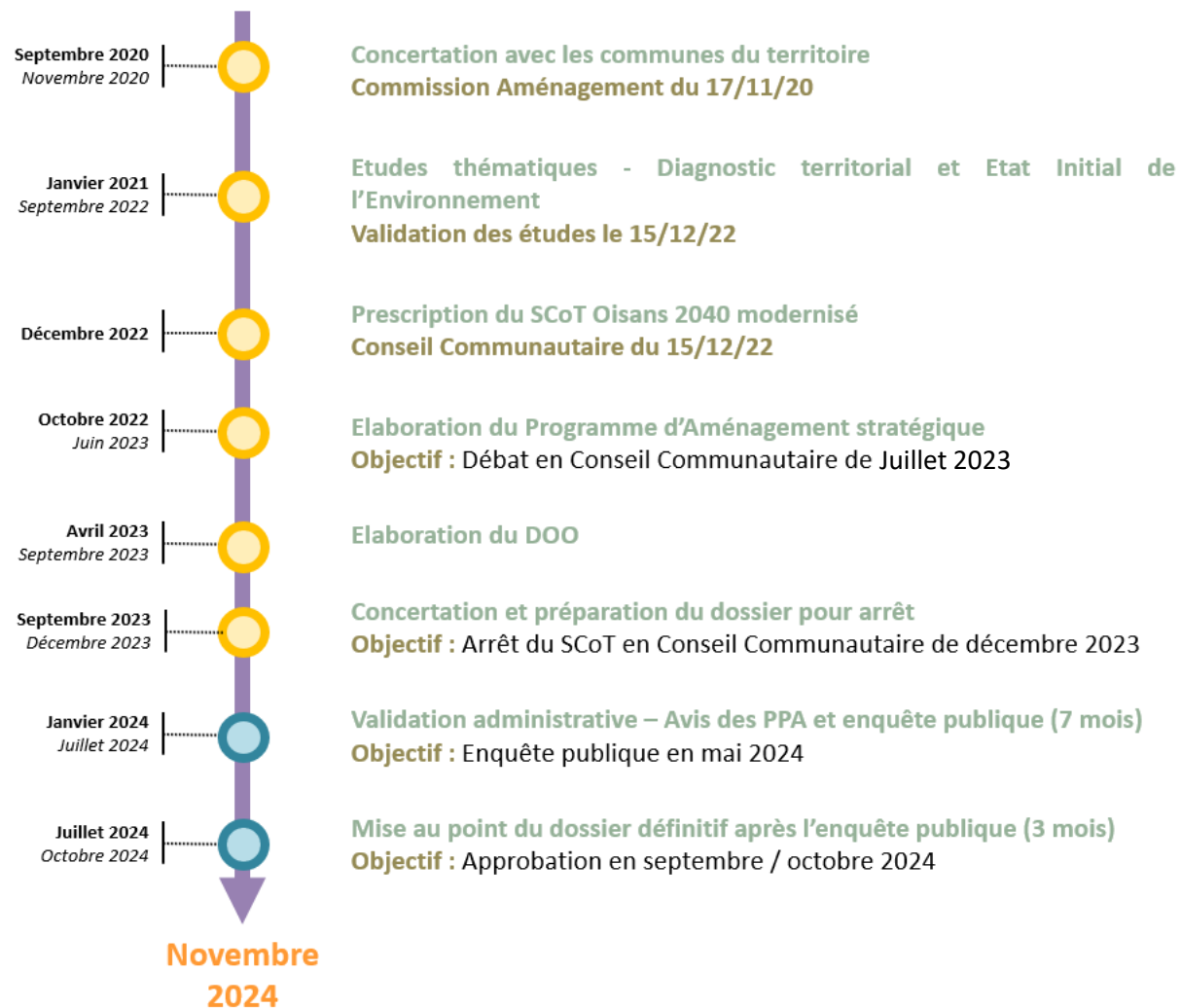
Aucune extension de domaine skiable

Diversification des activités touristiques en s'appuyant sur les activités montagne historiques

Rénovation de l'immobilier de loisirs

+ 4 000 lits touristique dont 1 UTNS hébergements en renouvellement urbain à Huez (site des Bergers pour 1500 lits)

CALENDRIER PREVISIONNEL



LA CONCERTATION AUTOUR DU SCOT

Et si on diSCoTait ?

Les animations de l'été
Le Schéma de Cohérence Territoriale
présenté aux habitants



EVÉNEMENTS	LIEU	DATE	HORAIRES de présence sur site
Juin			
Fête de la Musique.....	Les Deux Alpes.....	21/06	soirée
Marché de l'été.....	Allemond.....	26/06	matinée
Juillet			
Kermesse.....	Le Bourg-d'Oisans.....	05/07	après-midi
Fête de Venosc.....	Venosc.....	06/07	après-midi
Marché du samedi.....	Le Bourg-d'Oisans.....	08/07	matinée
Marché nocturne.....	Allemond.....	12/07	soirée
Fête des Guides.....	Saint-Christophe (La Bérarde)	16/07	après-midi
Auris Music Festival.....	Auris-en-Oisans.....	18/07	à définir
La nocturne musicale et gourmande.....	Oz-en-Oisans.....	20/07	18h-20h
Fête de la Sainte-Anne	Huez.....	23/07	à définir
Nocturnes (Routes des savoir-faire).....	Le Bourg-d'Oisans.....	26/07	soirée
Conseil communautaire...	Ornon.....	27/07	soirée
Août			
Avant concert.....	Villard-Reymond.....	04/08	soirée
Fête des foins.....	Les Deux Alpes.....	05/08	après-midi
Fête du village.....	Vaujany.....	06/08	à définir
Marché nocturne.....	Allemond.....	10/08	16h-20h
Fête du 13 août.....	Auris-en-Oisans.....	13/08	journée
Soirée BBQ concert.....	Villard-Reclus.....	22/08	soirée
Septembre			
La Grande Foire.....	Le Bourg-d'Oisans.....	03/09	journée
Forum des associations...	Le Bourg-d'Oisans.....	09/09	journée



Service communication Communauté des communes d'Oisans juin 2023

- Programme susceptible d'être modifié en fonction de la météo ou de tout autre aléa -



1 bis rue Humbert BP 50 - 38520 Le Bourg-d'Oisans accueil@ccoisans.fr oisans2040.fr



Des actions concrètes:

4 ateliers de concertation sur la stratégie (PAS) avec des professionnels et associations du territoire

3 réunions publiques

Une animation estivale avec un camping-car se déplaçant en Oisans

Des outils de concertation en ligne sur Oisans2040.fr

L'OISANS : UN TERRITOIRE A VIVRE ET A EXPERIMENTER

Projet d'Aménagement
Stratégique

Réunion Publique

27 juin 2023